Section 1 – Associations membres

Table des matières

Section 1 - ASSOCIATIONS MEMBRES 1.2
1.01 TYPES D'ASSOCIATIONS 1.2
1.02 RÔLE ET TÂCHES DE RINGUETTE QUÉBEC 1.2
1.03 RÔLE ET TÂCHES DE L'ASSOCIATION RÉGIONALE 1.3
1.04 RÔLE ET TÂCHES DE L'ASSOCIATION LOCALE 1.4
1.05 DÉPENSES DES BÉNÉVOLES 1.5
1.06 COTISATIONS ET FRAIS D'INSCRIPTION 1.5

Section 1 - ASSOCIATIONS MEMBRES

1.01 TYPES D'ASSOCIATIONS

Il y a deux types d'association : locale et régionale.

Ces types d'associations sont chapeautées par Ringuette Québec et chacune des parties a un rôle bien précis à jouer. La juridiction de Ringuette Québec englobe toutes les activités de ringuette dans la province, et ce à tous les paliers.

Pour créer une association régionale, il faut un minimum de (3) associations locales. Tout autre cas sera étudié par Ringuette Québec. (Juin 95)

1.02 RÔLE ET TÂCHES DE RINGUETTE QUÉBEC

Les principaux rôles et tâches de Ringuette Québec se résument ainsi :

- Relever toutes les activités de ringuette aux niveaux provincial et national.
- Planifier un calendrier des activités régionales, provinciales et nationales.
- Faire parvenir ledit calendrier à chaque association régionale pour le 1er décembre.
- Envoyer à l'association régionale une copie de tout document qui peut l'aider dans son fonctionnement.
- Envoyer à l'association régionale les rapports d'activités de Ringuette Québec.
- Organiser des réunions de directeurs régionaux des officiels majeurs et de directeurs régionaux des officiels d'équipe s'il y a lieu.
- Référer les représentants d'organismes sportifs régionaux à l'association régionale.
- Planifier et superviser les activités régionales de ringuette avec les autres activités sportives afin d'éviter les conflits.
- Contacter et sensibiliser à la ringuette, les régions de la province où la ringuette est inexistante. (Juin 95)

1.03 RÔLE ET TÂCHES DE L'ASSOCIATION RÉGIONALE

Les principaux rôles et tâches de l'association régionale se résument ainsi :

- Servir d'intermédiaire entre Ringuette Québec et les associations locales.
- Diffuser l'information aux associations locales.
- S'assurer que les règlements de Ringuette Québec soient respectés par les membres de la Régionale.
- Le registraire régional vérifie la validité des formulaires de Ringuette Canada modifiés par l'ajout des joueuses tardives et par le repositionnement de certaines joueuses. Après les avoir initialés, il transmet le tout au plus tard le 15 décembre par la poste, par service de courrier ou par dépôt au bureau de la Fédération. (Voir chapitre 2, article 2.05.02)
- Planifier des finales régionales ou un camp de sélection dans le cadre des Jeux du Québec.
- Responsable des procédures régionales en vue du Championnat provincial.
- Responsable de l'éligibilité des joueuses et officiels d'équipe qui participent au Championnat provincial.
- Responsable de l'inscription des officiels majeurs de sa région.
- Planifier des stages au niveau de la région.
- Connaître et relever les activités de ringuette sous sa juridiction.
- Responsable du respect du territoire au sein de la région.
- Participer aux réunions des autres instances sportives régionales.
- Transmettre à Ringuette Québec toutes questions litigieuses, recommandations, etc., ne pouvant être résolues au niveau local ou régional.
- Porter à l'attention de Ringuette Québec tout litige se rapportant à l'affiliation des associations locales, à l'inscription des équipes, aux finales ou éliminatoires régionales pour approbation.
- Planifier un calendrier des activités.

1.03 RÔLE ET TÂCHES DE L'ASSOCIATION RÉGIONALE (SUITE)

- Représenter auprès de Ringuette Québec ses associations locales et/ou ses invités membres évoluant sous sa juridiction tel que précisé dans les règlements généraux.

- Être représentée aux colloques, aux réunions des directeurs régionaux des officiels majeurs et des directeurs régionaux des officiels d'équipe s'il y a lieu.

- Planifier et organiser une assemblée annuelle.

- Représenter la région à l'assemblée annuelle de Ringuette Québec.

- Contacter et sensibiliser à la ringuette, les zones de la région où la ringuette est inexistante. (Juin 96)

1.04 RÔLE ET TÂCHES DE L'ASSOCIATION LOCALE

Les principaux rôles et tâches de l'association locale se résument ainsi :

- Servir d'intermédiaire entre Ringuette Québec et les joueuses, les parents, les officiels d'équipe et les officiels majeurs.

- Diffuser l'information aux joueuses, aux parents, aux officiels d'équipe et aux officiels majeurs.

- S'assurer que les règlements de Ringuette Québec soient respectés par les membres de l'association locale.

- Responsable du recrutement des joueuses.

- Application des règlements de jeu.

- Éducation au niveau de la discipline de ses équipes.

- Mise sur pied de projets d'autofinancement.

- Inscription de toutes ses joueuses.

- Responsable du respect du territoire.

- Participer aux réunions de l'association régionale.

1.04 RÔLE ET TÂCHES DE L'ASSOCIATION LOCALE (SUITE)

- Transmettre à la Régionale toutes questions litigieuses, recommandations, etc., ne pouvant être résolues au niveau local.
- Planifier et organiser une assemblée annuelle.
- Représenter l'association locale à l'assemblée annuelle de Ringuette Québec et de la Régionale. (Juin 97)

1.05 DÉPENSES DES BÉNÉVOLES

Les dépenses des bénévoles sont remboursées selon les termes suivants qui peuvent être modifiés par le Conseil d'administration :

Kilométrage	0,50 $/Km
Déjeuner	15,00 $
Dîner	20,00 $
Souper	40,00 $

1.06 COTISATIONS ET COÛT D'INSCRIPTION

Le montant de la cotisation annuelle des membres est :

Association locale et régionale	200.00$
Officiels majeurs	40,00 $
Membres sympathisants (voir chapitre 7, article 7.05.09c)	

Les coûts d'inscription des joueuses sont les suivants :

Moustique	45,00 $
Joueuse	55,00 $
Joueuse tardive	65,00 $